

Émile DURKHEIM (1906)

«Réponses aux objections»

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Émile DURKHEIM (1906)

«Réponses aux objections»

Nous faisons suivre la communication faite par M. Durkheim à la Société française de Philosophie, le 11 février 1906, de quelques fragments empruntés à la discussion qui suivit, le 27 mars. Nous ne retenons de cette discussion que les passages un peu développés qui nous paraissent de nature à éclairer les théories de M. Durkheim sur la science de la morale. Le premier fragment est une réponse à une observation de M. Parodi.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 26 février 2002 à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

Réponses aux objections

- I. - L'état de la société et l'état de l'opinion : réponse à une observation de M. Parodi.
- II. - La raison individuelle et la réalité morale : réponse à une observation de M. Darlu ; réponse à une observation de M. Jacob.
- III. - Le sentiment de l'obligation. Le caractère sacré de la morale : réponse à une observation de M. Malapert.
- IV. - L'autorité morale de la collectivité : réponse à une observation de M. Malapert.
- V. - La philosophie et les faits moraux : réponse à une observation de M. Weber.
- VI. - La représentation subjective de la morale : réponse à une observation de M. Rauh.

Réponses aux objections ¹

I. - L'état de la société et l'état de l'opinion

[Retour à la table des matières](#)

J'ai dit que le point de repère par rapport auquel doivent être établies nos anticipations relativement à l'avenir de la morale est, non l'état de l'opinion, mais l'état de la société tel qu'il est donné réellement ou tel qu'il paraît appelé à devenir en vertu des causes nécessaires qui dominent l'évolution. Ce qu'il importe de savoir, c'est ce qu'est la société, et non la manière dont elle se conçoit elle-même et qui peut être erronée. Par exemple, aujourd'hui, le problème consiste à chercher ce que doit devenir la morale dans une société comme la nôtre, caractérisée par une concentration et une unification croissantes, par la multitude toujours plus grande de voies de communication qui en mettent en rapports les différentes parties, par l'absorption de la vie

¹ Nous faisons suivre la communication faite par M. Durkheim à la Société française de Philosophie, le 11 février 1906, de quelques fragments empruntés à la discussion qui suivit, le 27 mars. Nous ne retenons de cette discussion que les passages un peu développés qui nous paraissent de nature à éclairer les théories de M. Durkheim sur la science de la morale. Les titres sont de nous.

Le premier fragment est une réponse à une observation de M. Parodi.

locale dans la vie générale, par l'essor de la grande industrie, par le développement de l'esprit individualiste qui accompagne cette centralisation de toutes les forces sociales, etc.

Quant aux aspirations confuses qui se font jour de différents côtés, elles expriment la manière dont la société, on plutôt dont les parties différentes de la société se représentent cet état et les moyens d'y faire face, et elles n'ont pas d'autre valeur. Certes, elles constituent des éléments précieux d'information, car elles traduisent quelque chose de la réalité sociale sous-jacente. Mais chacune n'en exprime qu'un aspect et ne l'exprime pas toujours fidèlement. Les passions, les préjugés, qui se mettent toujours de la partie, ne permettent pas à cette traduction d'être exacte. C'est à la science qu'il appartient d'atteindre la réalité elle-même et de l'exprimer et c'est sur la réalité ainsi connue que le savant doit faire reposer son anticipation. Certes, pour pouvoir traiter le problème moral pratique, tel qu'il se pose aujourd'hui, il est bon de connaître le courant socialiste sous ses différentes formes, ainsi que le courant contraire, ou le courant mystique, etc. Mais le savant peut être certain par avance qu'aucune de ces aspirations ne saurait le satisfaire sous la forme qu'elle a prise spontanément, bien que l'une d'elles puisse cependant présenter plus de vérité pratique que les autres et mériter, à ce titre, une certaine préférence.

Le rôle de la science ne se borne donc pas, a priori, à introduire un peu plus de clarté dans les tendances de l'opinion. C'est l'état de la société, et non l'état de l'opinion, qu'il faut atteindre. Seulement, en fait, il est difficilement admissible que l'opinion n'exprime rien de réel, que les aspirations de la conscience collective soient de pures hallucinations. Quoiqu'elles ne lient aucunement la recherche scientifique, il est à prévoir que les résultats de la recherche, si elle est méthodique, rencontreront certaines de ces aspirations, qu'il y aura lieu d'éclairer, de préciser, de compléter les unes par les autres. D'ailleurs, si le savant ou le philosophe venaient préconiser une morale dont l'opinion n'a pas le moindre sentiment, ils feraient œuvre vaine puisque cette morale resterait lettre morte ; et une telle discordance suffirait à mettre un esprit avisé et méthodique en défiance vis-à-vis de ses conclusions, si bien déduites qu'elles lui paraissent. Voilà comment, *dans la pratique*, le rôle de la réflexion a toujours plus ou moins consisté à aider les contemporains à prendre conscience d'eux-mêmes, de leurs besoins, de leurs sentiments. La science de la morale, telle que je l'entends, n'est qu'un emploi plus méthodique de la réflexion mise au service de cette même fin.

Socrate exprimait plus fidèlement que ses juges la morale qui convenait à la société de son temps. Il serait facile de montrer que, par suite des transformations par lesquelles avait passé la vieille organisation gentilice, par suite de l'ébranlement des croyances religieuses qui en était résulté, une nouvelle foi religieuse et morale était devenue nécessaire à Athènes. Il serait facile de faire voir que cette aspiration vers des formules nouvelles n'était pas ressentie par le seul Socrate, qu'il y avait un puissant courant dans ce sens que les sophistes avaient déjà exprimé. Voilà en quel sens Socrate devançait son temps tout en le traduisant.

II. - la raison individuelle et la réalité morale ¹

[Retour à la table des matières](#)

L'individu peut se soustraire partiellement aux règles existantes en tant qu'il veut la société telle qu'elle est, et non telle qu'elle s'apparaît, en tant qu'il veut une morale adaptée à l'état actuel de la société et non à un état social historiquement périmé, etc. Le principe même de la rébellion est donc le même que le principe du conformisme. C'est à la nature *vraie* de la société qu'il se conforme quand il obéit à la morale traditionnelle ; c'est à la nature *vraie* de la société qu'il se conforme quand il se révolte contre cette même morale...

Dans le règne moral comme dans les autres règnes de la nature, la raison de *l'individu* n'a pas de privilèges en tant que raison de *l'individu*. La seule raison pour laquelle vous puissiez légitimement revendiquer, ici comme ailleurs, le droit d'intervenir et de s'élever au-dessus de la réalité morale historique en vue de la réformer, ce n'est pas ma raison, ni la vôtre; c'est la raison humaine, impersonnelle, qui ne se réalise vraiment que dans la science. De même que la science des choses physiques nous permet de redresser celle-ci, la science des faits moraux nous met en état de corriger, de redresser, de diriger le cours de la vie morale. Mais cette intervention de la science a pour effet de substituer à l'idéal collectif d'aujourd'hui, non pas un idéal individuel, mais un idéal également collectif, et qui exprime non une personnalité particulière, mais la collectivité mieux comprise.

La science des faits moraux telle que je l'entends, c'est précisément la raison humaine s'appliquant à l'ordre moral, pour le connaître et le comprendre d'abord, pour en diriger les transformations ensuite. Il n'y a pas dans tout cela de *sens propre*. Au contraire, cet emploi méthodique de la raison a pour principal objet de nous soustraire, autant qu'il est en nous, aux suggestions du sens propre, pour laisser parler les choses elles-mêmes. Les choses, ici, c'est l'état présent de l'opinion morale dans ses rapports avec la réalité sociale qu'elle doit exprimer...

Il y a là, je crois, entre nous une divergence dont il vaut mieux prendre conscience que de chercher à la masquer. La rébellion contre la tradition morale, vous la concevez comme une révolte de l'individu contre la collectivité, de nos sentiments personnels contre les sentiments collectifs. Ce que j'oppose à la collectivité, c'est la collectivité elle-même, mais plus et mieux consciente de soi. Dira-t-on que cette plus haute conscience d'elle-même, la société n'y parvient vraiment que dans et par un esprit individuel ? Nullement, car cette plus haute conscience de soi, la société n'y parvient vraiment que par la science, et la science n'est pas la chose d'un individu, c'est une chose sociale, impersonnelle au premier chef.

Certes, les droits que je reconnais ainsi à la raison sont considérables. Mais il faut s'expliquer sur ce mot de raison. Si l'on entend par là que la raison possède en elle-même, à l'état immanent, un idéal moral qui serait le véritable idéal moral et qu'elle pourrait et devrait opposer à celui que poursuit la société à chaque moment de l'his-

¹ En réponse à une observation de M. Darlu.

toire, je dis que cet apriorisme est une affirmation arbitraire que tous les faits connus contredisent. La raison à laquelle je fais appel, c'est la raison s'appliquant méthodiquement à une matière donnée, à savoir à la réalité morale du présent et du passé pour savoir ce qu'elle est, et tirant ensuite de cette étude théorique des conséquences pratiques. La raison ainsi entendue, c'est tout simplement la science, en l'espèce, la science des faits moraux. Tous mes efforts tendent précisément à tirer la morale du subjectivisme sentimental où elle s'attarde et qui est une forme ou d'empirisme ou de mysticisme, deux manières de penser étroitement parentes.

Et d'ailleurs, en m'exprimant ainsi, je n'entends nullement dire que nous ne puissions réformer la morale que quand la science est assez avancée pour nous dicter les réformes utiles. Il est clair qu'il faut vivre et que nous devons souvent devancer la science. Dans ce cas, nous faisons comme nous pouvons, nous servant des rudiments de connaissances scientifiques dont nous disposons, les complétant par nos impressions, nos sensations, etc. Nous courons alors plus de risque, il est vrai, mais il est parfois nécessaire de risquer. Tout ce que je veux prouver, c'est que l'attitude que je crois pouvoir adopter dans l'étude des faits moraux ne me condamne pas à une sorte d'optimisme résigné...

M. Darlu pose comme une évidence qu'il y a infiniment plus de choses dans la conscience d'un « individu que dans la société la plus complexe et la plus parfaite ». J'avoue que, quant à moi, c'est le contraire qui me paraît évident. L'ensemble des biens intellectuels et moraux qui constitue la civilisation à chaque moment de l'histoire a pour siège la conscience de la collectivité, et non celle de l'individu. Chacun de nous ne parvient à s'assimiler que des fragments de sciences, ne s'ouvre qu'à certaines impressions esthétiques. C'est dans la société et par la société que vivent la science et l'art dans leur intégralité. On parle de la richesse morale de l'individu ! Mais des multiples courants moraux qui travaillent notre époque, chacun de nous n'en aperçoit guère qu'un, celui qui traverse notre milieu individuel, et encore n'en avons-nous qu'une sensation fragmentaire et superficielle. Combien la vie morale de la société, avec ses aspirations de toutes sortes qui se complètent ou se heurtent, est plus riche et plus complexe ! Mais nous ne savons presque rien de cette activité intense qui fermente autour de nous...

De toutes les règles de la morale, celles qui concernent l'idéal individuel sont aussi celles dont l'origine sociale est plus facile à établir. L'homme que nous cherchons à être, c'est l'homme de notre temps et de notre milieu. Sans doute chacun de nous colore à sa façon cet idéal commun, le marque de son individualité, de même que chacun de nous pratique la charité, la justice, le patriotisme, etc., à sa manière. Mais il s'agit si peu d'une construction individuelle, que c'est dans cet idéal que communient tous les hommes d'un même groupe ; c'est lui surtout qui fait leur unité morale. Le Romain avait son idéal de la perfection individuelle en rapport avec la constitution de la cité romaine, comme nous avons le nôtre en rapport avec la structure de nos sociétés contemporaines. C'est une illusion assez grossière de croire que nous l'avons librement enfanté dans notre for intérieur.

III. - Le sentiment de l'obligation. Le caractère sacré de la morale ¹

[Retour à la table des matières](#)

Le sentiment de l'obligation varie sans cesse et même, si l'on perd de vue cette variabilité, on peut croire par moments qu'il disparaît simplement parce qu'il se modifie. C'est ce qui arrive aujourd'hui dans notre société française. Je suis très frappé de voir que, *présentement*, c'est l'autre aspect, l'aspect désirable de la morale, qui prédomine dans beaucoup de consciences contemporaines. Il y a à cela des raisons qu'il n'est pas impossible d'entrevoir.

En effet, pour que le sentiment de l'obligation ait tout son relief, il faut qu'il y ait une morale nettement constituée et s'imposant à tous sans contestation. Or, aujourd'hui, la morale traditionnelle est ébranlée, sans qu'aucune autre se soit formée qui en tienne lieu. D'anciens devoirs ont perdu leur empire, sans que nous voyions encore clairement et d'un oeil assuré quels sont nos devoirs nouveaux. Des idées divergentes se partagent les esprits. Nous traversons une période de crise. Il n'est donc pas étonnant que nous ne sentions pas les règles morales aussi pressantes que par le passé; elles ne peuvent nous apparaître comme aussi augustes, puisqu'elles sont, en partie, inexistantes. Il en résulte que la morale se présente à nous, moins comme un code de devoirs, comme une discipline définie qui nous oblige, que comme un idéal entrevu, mais encore bien indéterminé, qui nous attire. Le ferment de la vie morale est moins un sentiment de déférence pour un impératif incontesté, qu'une sorte d'aspiration vers un objectif élevé, mais imprécis. Mais on voit de nouveau combien il nous faut mettre en défiance contre les conclusions que nous pourrions être tentés de dégager d'une expérience aussi sommaire et aussi courte.

Mais, ces remarques faites, je viens au fond de la question que m'a posée M. Jacob.

Oui, certes, je tiens à conserver le caractère sacré de la morale, et je tiens à le conserver, non parce qu'il me paraît répondre à telle ou telle aspiration que je partage, ou que j'éprouve, mais parce qu'il m'est donné dans les faits. Du moment que le moral apparaît partout dans l'histoire comme empreint de religiosité, il est impossible qu'il se dépouille totalement de ce caractère ; autrement il cesserait d'être lui-même. Un fait ne peut perdre un de ses attributs essentiels sans changer de nature. La morale ne serait plus la morale si elle n'avait plus rien de religieux. Aussi bien, l'horreur qu'inspire le crime est de tous points comparable à celle que le sacrilège inspire aux croyants ; et le respect que nous inspire la personne humaine est bien difficile à distinguer, autrement qu'en nuances, du respect que le fidèle de toutes les religions a pour les choses qu'il regarde comme sacrées. Seulement, ce sacré, je crois qu'il peut être exprimé, et je *m'efforce de* l'exprimer, en termes laïcs. Et c'est là, en somme, le trait distinctif de mon attitude. Au lieu de méconnaître et de nier avec les utilitaires ce qu'il y a de religieux dans la morale, au lieu d'hypostasier cette religiosité en un être transcendant avec la théologie spiritualiste, je m'oblige à la traduire en un langage

¹ En réponse à une observation de M. Jacob.

rationnel, sans lui retirer pourtant aucun de ses caractères spécifiques. Vous pouvez entrevoir que, de ce point de vue, j'échappe à l'objection que vous me faisiez, puisque devant ce sacré, dont j'affirme l'existence, ma pensée laïque garde toute son indépendance.

Mais l'entreprise est-elle possible ? Ne serait-elle pas plutôt, comme vous paraissent le croire, contradictoire dans les termes ?

Pour répondre à cette question il est nécessaire de déterminer un peu plus nettement cette notion de sacré; non pas que je songe à en donner ainsi, en passant, une définition rigoureuse. Mais il est possible, tout au moins, d'en fixer certains caractères qui me permettront de m'expliquer.

Tout d'abord, je ferai remarquer que vous avez paru identifier la notion du sacré avec l'idée d'obligation, avec l'impératif catégorique. Il y aurait fort à dire sur cette identification. Il s'en faut que la notion d'impératif soit la vraie caractéristique de ce que la morale a de religieux. Tout au contraire, on pourrait montrer que, plus une morale est essentiellement religieuse, plus aussi l'idée d'obligation est effacée. Très souvent, la sanction qui est attachée à la violation des préceptes rituels est tout à fait analogue à celle qui est attachée à la violation des règles de l'hygiène. L'imprudent qui s'est exposé à un contact suspect contracte une maladie qui résulte analytiquement de ce contact. De même le profane qui a touché indûment une chose sacrée a déchaîné sur lui-même une force redoutable qui détermine dans son corps la maladie et la mort. Il y a une prophylaxie religieuse qui ressemble sur plus d'un point à la prophylaxie médicale. Ce n'est donc pas par son aspect obligatoire que la morale se rapproche le plus de la religion.

Le sacré, c'est essentiellement, comme je l'ai dit d'ailleurs dans ma communication, ce qui est *mis à part*, ce qui est *séparé*. Ce qui le caractérise, c'est qu'il ne peut, sans cesser d'être lui-même, être mêlé au profane. Tout mélange, tout contact même a pour effet de le *profaner*, c'est-à-dire de lui enlever tous ses attributs constitutifs. Mais cette séparation ne met pas sur le même plan les deux ordres de choses ainsi séparées ; ce dont témoigne la solution de continuité qui existe entre le sacré et le profane, c'est qu'il n'y a pas entre eux de commune mesure, c'est qu'ils sont radicalement hétérogènes, incommensurables, c'est que la valeur du sacré est incomparable avec celle du profane.

Cela étant, pourquoi n'y aurait-il pas des valeurs laïques incommensurables ? S'il y en a, elles sont sacrées. Voilà par où la morale peut avoir quelque chose de religieux.

Or que les choses morales répondent à cette définition, qu'elles soient incommensurables aux autres choses de la nature, c'est ce qui ne me paraît pas contestable. C'est un fait. La conscience publique n'admet pas, n'a jamais admis qu'on puisse légitimement manquer à un devoir pour des raisons purement utilitaires; ou bien, s'il lui arrive de s'abaisser jusqu'à cette tolérance, c'est à la condition de se voiler à elle-même, au moyen de quelque casuistique, la contradiction qu'elle commet. Voilà comment il y a du sacré en morale. Mais devant Ce caractère sacré la raison n'a nullement à abdiquer ses droits. Il est légitime de rechercher comment il se fait que nous attachions ce caractère à certains objets ou à Certains actes ; d'où vient qu'il existe un monde séparé et à part, un monde de représentations *sui generis* ; à quoi, dans le réel, correspondent ces représentations. C'est justement à cette question que j'ai essayé de répondre. On

peut même aller plus loin et se demander si telles choses, telles manières d'agir qui présentent aujourd'hui ce caractère ne le possèdent pas indûment, par survivance, par un effet de circonstances anormales ; si, au contraire, Certaines autres, qui en sont privées présentement, ne sont pas, d'après les analogies, destinées à l'acquérir, etc. La raison garde donc toute sa liberté ; tout en voyant dans la réalité morale quelque chose de sacré qui établit une solution de continuité entre la morale et les techniques économiques, industrielles, etc., avec lesquelles l'utilitarisme courant tend à se confondre...

La science dont je parle, ce n'est pas la sociologie d'une manière générale, et je ne veux pas dire que des recherches sur la structure des sociétés, leur organisation économique, politique, etc., on puisse déduire des applications morales. La seule science qui puisse fournir les moyens de procéder à ces jugements sur les choses morales, c'est la science spéciale des faits moraux. Pour apprécier la morale, il faut que nous partions de données empruntées à la réalité morale tant du présent que du passé. Assurément cette science des faits moraux est, j'en suis convaincu, une science sociologique, mais c'est une branche très particulière de la sociologie. Le caractère *sui generis* que j'ai reconnu au moral ne permet pas d'admettre qu'il puisse être déduit de ce qui n'est pas lui. Assurément les faits moraux sont en rapport avec les autres faits sociaux et il ne saurait être question de les en abstraire, mais ils forment, dans la vie sociale, une sphère distincte et les spéculations pratiques qui se rapportent à cette sphère ne peuvent être inférées que de spéculations théoriques qui se rapportent également à ce même ordre de faits.

M. Brunschvicg ayant proposé de définir le progrès de la civilisation comme consistant en ce qu'il permet « aux libertés individuelles d'exercer de plus en plus largement leur droit de « reprise » sur la structure matérielle des sociétés », M. Durkheim répond :

Cette expression de *reprise* me paraît très inexacte ; ce n'est pas d'une reprise qu'il s'agit, mais d'une conquête faite grâce à la société. Ces droits et ces libertés ne sont pas choses inhérentes à la nature de l'individu comme tel. Analysez la constitution empirique de l'homme, et vous n'y trouverez rien de ce caractère sacré dont il est actuellement investi et qui lui confère des droits. Ce caractère lui a été surajouté par la société. C'est elle qui a consacré l'individu ; c'est elle qui en fait la chose respectable par excellence. L'émancipation progressive de l'individu n'implique donc pas un affaiblissement, mais une transformation du lien social. L'individu ne s'arrache pas à la société ; il se rattache à elle d'une autre façon qu'autrefois, et cela parce qu'elle le conçoit et le veut autrement qu'elle ne le concevait autrefois.

L'individu se soumet à la société et cette soumission est la condition de sa libération. Se libérer, pour l'homme, c'est s'affranchir des forces physiques, aveugles, inintelligentes ; mais il n'y peut arriver qu'en opposant à ces forces une grande puissance intelligente, à l'abri de laquelle il se place : c'est la société. En se mettant à son ombre, il se met, dans une certaine mesure, sous sa dépendance ; mais cette dépendance est libératrice. Il n'y a pas là de contradiction.

IV. - L'autorité morale de la collectivité ¹

[Retour à la table des matières](#)

Je n'ai pas dit que l'autorité morale de la société lui venait de son rôle comme législatrice morale ; ce qui serait absurde. J'ai dit tout le contraire, à savoir qu'elle était qualifiée pour jouer ce rôle de législatrice parce qu'elle était investie, à nos yeux, d'une autorité morale bien fondée. Le mot d'autorité morale s'oppose à celui d'autorité matérielle, de suprématie physique. Une autorité morale, c'est une réalité psychique, une conscience, mais plus haute et plus riche que la nôtre et dont nous sentons que la nôtre dépend. J'ai montré comment la société présente ce caractère parce qu'elle est la source et le lieu de tous les biens intellectuels qui constituent la civilisation. C'est de la société que nous vient tout l'essentiel de notre vie mentale. Notre raison individuelle est et vaut ce que vaut cette raison collective et impersonnelle qu'est la science, qui est une chose sociale au premier chef et par la manière dont elle se fait et par la manière dont elle se conserve. Nos facultés esthétiques, la finesse de notre goût dépendent de ce qu'est l'art, chose sociale au même titre. C'est à la société que nous devons notre empire sur les choses qui fait partie de notre grandeur. C'est elle qui nous affranchit de la nature. N'est-il pas naturel dès lors que nous nous la représentions comme un être psychique supérieur à celui que nous sommes et d'où ce dernier émane ? Par suite, on s'explique que, quand elle réclame de nous ces sacrifices petits ou grands qui forment la trame de la vie morale, nous nous inclinons devant elle avec déférence.

Le croyant s'incline devant Dieu, parce que c'est de Dieu qu'il croit tenir l'être, et particulièrement son être mental, son âme. Nous avons les mêmes raisons d'éprouver ce sentiment pour la collectivité.

je ne sais pas ce que c'est qu'une perfection idéale et absolue, je ne vous demande donc pas de concevoir la société comme idéalement parfaite. je ne lui attribue même pas une perfection relative pas plus qu'à nous ; tout cela est en dehors de la question. Elle a ses petites choses, mais aussi ses grandeurs. Pour l'aimer et pour la respecter, il n'est pas nécessaire que nous nous la représentions autrement qu'elle n'est. Si nous ne pouvions aimer et respecter que ce qui est *idéalement parfait*, à supposer que ce mot ait un sens défini, Dieu lui-même ne pourrait être l'objet d'un tel sentiment ; car c'est de lui que vient le monde, et le monde est plein d'imperfection et de laideur.

Il est vrai qu'il est assez d'usage de parler dédaigneusement de la société. On ne voit en elle que la police bourgeoise avec le gendarme qui la protège. C'est passer à côté de la réalité morale la plus riche et la plus complexe qu'il nous soit permis d'observer empiriquement, sans même l'apercevoir.

Il est certain que, au regard de notre conscience morale actuelle, la moralité pleine, entière, aussi complète que nous pouvons la concevoir, suppose que, au mo-

¹ En réponse à une observation de M. Malapert.

ment où nous nous conformons à une règle morale, non seulement nous voulons nous y conformer, mais encore nous voulons la règle elle-même: ce qui n'est possible que si nous apercevons les raisons qui justifient la règle et si nous les jugeons fondées. Seulement, il faut bien reconnaître que c'est là une limite idéale dont, en fait, nous sommes infiniment éloignés, quelque conception que nous nous fassions de la morale. Nous ignorons actuellement - et cet aveu d'ignorance vaudrait beaucoup mieux dans nos classes que les explications simplistes et souvent puériles avec lesquelles on a trop souvent trompé la curiosité des enfants -, nous ignorons entièrement, je ne dis pas seulement les causes historiques, mais les raisons téléologiques qui justifient actuellement la plupart de nos institutions morales. Quand on sort des discussions abstraites où s'attardent trop souvent les théories de la morale, comment ne pas sentir qu'il est impossible de comprendre le pourquoi de la famille, du mariage, du droit de propriété, etc., soit sous leurs formes actuelles, soit sous les formes nouvelles que ces institutions sont appelées à prendre, sans tenir compte de toute cette ambiance sociale dont l'étude est à peine commencée ? Donc sur ce point, toutes les écoles sont logées à la même enseigne. Il y a là un *desideratum* de la conscience morale, que je suis loin de méconnaître, mais que nous sommes tous, tant que nous sommes, hors d'état de satisfaire présentement, au moins d'une manière un peu pertinente. La méthode que j'emploie ne me met aucunement, sur ce point, dans un état d'infériorité, à moins qu'on ne considère comme un avantage de fermer les yeux sur les difficultés du problème. Je crois même que, seule, elle permet de le résoudre progressivement.

V. - La philosophie et les faits moraux ¹

[Retour à la table des matières](#)

Vous me posez en somme une double question : Vous me demandez : 1° Pourquoi j'écarte les théories des philosophes ; 2° Où je vais chercher les faits moraux dont j'entends faire l'étude. Je réponds d'abord à la première question.

La comparaison que vous faites entre le philosophe moraliste, d'une part, le physicien ou l'astronome de l'autre, comparaison sur laquelle repose toute votre argumentation, me paraît tout à fait erronée. Sans doute, si je voulais me renseigner sur les choses de l'astronomie, c'est à un astronome, et non au vulgaire ignorant que je m'adresserais. Mais c'est que l'astronomie est une science dont le rôle, dont toute la raison d'être est d'exprimer adéquatement, objectivement, la réalité astronomique. Tout autre est l'objet qu'a poursuivi de tout temps la spéculation morale des philosophes. Jamais elle ne s'est donné pour but de traduire fidèlement, sans y rien ajouter, sans en rien retrancher, une réalité morale déterminée. L'ambition des philosophes a bien plutôt été de construire une morale nouvelle, différente, parfois sur des points essentiels, de celle que suivaient leurs contemporains ou qu'avaient suivie leurs devanciers. Ils ont été plutôt des révolutionnaires et des iconoclastes. Or le problème que je me pose est de savoir en quoi consiste ou a consisté la morale, non telle que la

¹ En réponse à une observation de M. Weber.

conçoit ou l'a conçue telle individualité philosophique, mais telle qu'elle a été vécue par les collectivités humaines. De ce point de vue, les doctrines des philosophes perdent beaucoup de leur valeur.

Si la *physique des mœurs et du droit*, telle que nous essayons de la faire, était suffisamment avancée, elle pourrait jouer, par rapport aux faits moraux, le même rôle que l'astronomie par rapport aux choses économiques ; c'est à elle qu'il conviendrait de s'adresser pour savoir ce que c'est que la vie morale. Mais cette science de la morale est seulement en train de naître et les théories des philosophes en tiennent si peu lieu, elles sont si loin de se proposer le même objet qu'elles s'opposent, au contraire, avec une sorte d'unanimité à cette manière d'entendre et de traiter les faits moraux. Elles ne peuvent donc rendre le même service.

D'ailleurs, on se méprendrait si l'on croyait que je les exclus systématiquement ; je leur dénie seulement cette espèce de prérogative et de primauté qu'on leur a trop souvent accordée. Elles aussi sont des faits, et instructifs ; elles aussi nous renseignent sur ce qui se passe dans la conscience morale d'une époque ; il y a donc lieu d'en tenir compte. Ce que je me refuse à admettre, c'est qu'elles expriment d'une manière particulièrement éminente la vérité morale comme la physique ou la chimie expriment la vérité pour les faits de l'ordre physico-chimique.

Cette opposition que vous établissez entre le fait moral et le fait religieux me paraît inadmissible. Il n'est guère de rite, si matériel soit-il, qui ne soit accompagné de quelque système, plus ou moins bien organisé, de représentations destinées à l'expliquer, à le justifier ; car l'homme a besoin de comprendre ce qu'il fait, tout en se contentant parfois à peu de frais. C'est souvent la raison d'être des mythes. Si donc vous admettez que le fait religieux peut être atteint en dehors des théories qui essayent de l'expliquer, pourquoi en serait-il autrement du fait moral ?

D'ailleurs, je ne pense pas que vous puissiez songer à nier qu'il existe et qu'il a toujours existé une réalité morale en dehors des consciences des philosophes qui cherchent à l'exprimer. Cette morale, nous la pratiquons tous, sans nous soucier le plus souvent des raisons que donnent les philosophes pour la justifier. La preuve en est dans l'embarras où nous serions le plus souvent si l'on nous demandait une justification solide et rationnelle des règles morales que nous observons.

Reste à savoir comment, par quels procédés il est possible d'atteindre cette réalité morale. C'est une question certainement délicate, mais qui n'a rien d'insoluble. Il y a tout d'abord un nombre considérable d'idées et de maximes morales qui sont facilement accessibles : ce sont celles qui ont pris une forme écrite, qui se sont condensées en formules juridiques. Dans le droit, la plus grande partie de la morale domestique, de la morale contractuelle, de la morale des obligations, toutes les idées relatives aux grands devoirs fondamentaux viennent se traduire et se refléter. Il y a là déjà une ample matière d'observations qui suffit largement, et pour longtemps, à nos ambitions scientifiques. Quand nous aurons un peu défriché ce terrain, encore peu exploré, nous passerons à un autre. Je ne conteste pas, d'ailleurs, qu'il y ait des devoirs, des idées morales qui ne viennent pas s'inscrire dans la loi ; mais nous pouvons les atteindre par d'autres moyens. Les proverbes, les maximes populaires, les usages non codifiés sont autant de sources d'informations. Les oeuvres littéraires, les conceptions des philosophes, des moralistes (vous voyez que je ne les exclus pas) nous renseignent sur les aspirations qui sont seulement en train de se chercher, et nous permettent de descen-

dre plus bas dans l'analyse de la conscience commune, jusque dans ces fonds où s'élaborent les courants obscurs et encore imparfaitement conscients d'eux-mêmes. Et sans doute, on peut trouver que ce sont là des procédés un peu gros qui n'atteignent pas toutes les finesses et toutes les nuances de la réalité morale ; mais toute science en est là quand elle débute. Il faut d'abord tailler, un peu à coups de hache, quelques larges avenues qui appellent quelque lumière dans cette forêt vierge des faits moraux et, plus généralement, des faits sociaux.

VI. - La représentation subjective de la morale ¹

[Retour à la table des matières](#)

Dès le début, j'ai dit qu'il fallait distinguer deux aspects également vrais de la moralité :

1° D'une part, la morale objective, consistant en un ensemble de règles et formant la morale du groupe ;

2° La façon, toute subjective, dont chaque conscience individuelle se représente cette morale.

En effet, bien qu'il y ait une morale du groupe, commune à tous les hommes qui le composent, chaque homme a sa morale à soi: même là où le conformisme est le plus complet, chaque individu se fait en partie sa morale. Il y a en chacun de nous une vie morale intérieure, et il n'est pas de conscience individuelle qui traduise exactement la conscience morale commune, qui ne lui soit partiellement inadéquate. A ce point de vue, comme je l'ai déjà indiqué, chacun de nous est immoral par certains côtés. je suis donc loin de nier l'existence de cette vie morale intérieure ; je ne conteste même pas qu'on puisse l'étudier avec succès ; mais ce champ d'études est en dehors de nos recherches ; je le laisse volontairement de côté, au moins pour l'instant.

C'est lui cependant que M. Rauh vient d'aborder et de l'observation de quelques consciences morales individuelles il arrive à une conclusion qui me paraît bien contestable. Il part du fait suivant : en observant la façon dont agissent certains individus (les savants, les artistes), il constate qu'ils considèrent certains des devoirs auxquels ils obéissent comme absolument extra-sociaux. De là, M. Rauh conclut qu'il y a vraiment des devoirs indépendants de la vie collective et qui naîtraient directement des rapports de l'homme avec le monde. Mais, tout d'abord, je ne vois pas pourquoi M. Rauh emprunte ses exemples au milieu spécial des savants et des artistes. En réalité, cette manière de voir est la plus générale. Il n'y a qu'un petit nombre d'individus qui sentent que leurs devoirs sont d'origine sociale. La plupart s'en font une tout

¹ En réponse à une observation de M. Rauh.

autre représentation, et de là viennent les résistances que rencontre l'idée que j'ai exposée.

Reste maintenant à savoir si cette représentation n'est pas une illusion. M. Rauh a entrepris de démontrer qu'une explication sociologique de ces devoirs est impossible. je ne discuterai pas en détail cette démonstration parce qu'elle me paraît aller contre ce principe bien connu qu'il n'y a pas d'expérience négative. je conçois qu'on puisse prouver qu'une explication proposée est erronée. Mais je conçois difficilement qu'on puisse ainsi opposer une fin de non recevoir a priori à une explication qui n'est pas donnée, déclarer qu'elle est impossible sous quelque forme que ce soit.